



Parc naturel régional de l'Aubrac : L' Association d'émergence présente le projet de périmètre

**Aumont-Aubrac (Lozère)
mercredi 18 janvier 2012**

Contacts presse :

Région Midi-Pyrénées : Thierry Charmasson : 05. 61. 33. 52. 45. service.presse@midipyrenees.fr

Région Auvergne : Emile Peyronnet : 04.73.31.85.58 ou e.peyronnet@cr-auvergne.fr

Région Languedoc-Roussillon : Stéphanie Grillet : 04 67 22 63 62 ou grillet.stephanie@cr-languedocroussillon.fr

I. Un projet né il y a 10 ans

Depuis **plus de 10 ans**, le **bien fondé d'un projet de création d'un Parc naturel régional (PNR) de l'Aubrac** est affirmé au **niveau local, régional, national (Fédération des PNR et Ministère en charge de l'Environnement)** en raison, en particulier, de la **richesse patrimoniale de ce territoire et de sa notoriété**.

o **Les dates clefs :**

- **En 2003**, vingt trois communes aveyronnaises ont manifesté leur engagement de principe sur ce projet ; au niveau régional, le Préfet de Région et le Président de la Région Midi-Pyrénées ont proposé d'orienter le territoire vers la faisabilité d'un Parc naturel régional plutôt que vers un projet de Pays de l'Aubrac.
- **5 mai 2006** : les 3 Régions et les 3 Départements concernés confirment leur adhésion de principe au projet de création d'un Pnr.
- **Février 2007 – novembre 2007** : une étude de faisabilité est réalisée par le syndicat des communes de l'Aubrac aveyronnais.
- **2009** : La Région Midi-Pyrénées est nommée Région chef de file pour le « portage » du projet de Pnr de l'Aubrac.
- **30 Octobre 2010** : Création de *l'Association d'émergence du Parc naturel régional de l'Aubrac* à St Urcize (Cantal). Lancement de l'étude de définition du périmètre du projet de Parc.
- **21 juillet 2011** : Organisation d'un bureau et d'une AG de l'Association à St Urcize (Cantal). Au cours de cette réunion :
 - o Un point a été fait sur l'avancée de *l'Etude de définition du périmètre du projet de Parc naturel régional* ;
 - o Décision a été prise de lancer une consultation des acteurs locaux sur ce projet de périmètre ;
 - o 1 chef de projet a été recruté et décision a été prise de procéder au recrutement d'un secrétaire comptable.

Contacts presse :

Région Midi-Pyrénées : Thierry Charmasson : 05. 61. 33. 52. 45. service.presse@midipyrenees.fr

Région Auvergne : Emile Peyronnet : 04.73.31.85.58 ou e.peyronnet@cr-auvergne.fr

Région Languedoc-Roussillon : Stéphanie Grillet : 04 67 22 63 62 ou grillet.stephanie@cr-languedocroussillon.fr

2. L'activité de l'Association d'émergence

Depuis sa création en octobre 2010, l'Association a procédé :

- **Au niveau « administratif et organisationnel » :**
 - o au recrutement d'un Chef de projet. Ce dernier a pris ses fonctions le 1^{er} septembre et s'est installé à Aubrac, dans les locaux de la maison de l'Aubrac ;
 - o au recrutement d'un secrétaire comptable qui a pris ses fonctions le 1^{er} janvier 2012 ;
 - o à l'installation de l'équipe : aménagement de bureaux, acquisition de matériel de bureautique, démarches administratives.
 - o à la signature d'un marché de prestation intellectuelle avec le groupement d'études ECOTONE-2IS chargé de réaliser *l'Etude de définition du périmètre du projet de Pnr*.

- **Au niveau technique :**
 - o à la préparation, l'organisation et la co-animation de 16 réunions de consultation à destination des acteurs locaux (Cf. note de synthèse / consultation des acteurs locaux annexée au dossier de presse) ;
 - o à l'encadrement des travaux du groupement d'étude : examen et correction du projet d'argumentaire.

Le Chef de projet a également participé à de nombreuses réunions intéressant directement le projet de Pnr (réunion sur les trames vertes et bleues en Midi-Pyrénées, réunion de travail sur l'application du Programme de Mesure du SDAGE Adour-Garonne sur les axes Lot et Truyère)...

Il a répondu aux sollicitations déjà nombreuses des acteurs locaux :

- en participant à certaines réunions (Aubrac – Tourisme ; Comité syndical du Syndicat des Communes de l'Aubrac Aveyronnais) ;
- en rencontrant certains services : 3 Régions, Communautés de communes, Service Espaces Naturels Sensibles du Conseil Général de l'Aveyron, IPAMAC (réseau des Parcs du Massif central),...
- en recevant des acteurs locaux ou porteurs de projet : EDF, CUMA de Ste Geneviève (projet de méthanisation), Association Les amis de l'Aubrac, Aubrac TV, CREN Auvergne et Midi-Pyrénées...

Contacts presse :

Région Midi-Pyrénées : Thierry Charmasson : 05. 61. 33. 52. 45. service.presse@midipyrenees.fr

Région Auvergne : Emile Peyronnet : 04.73.31.85.58 ou e.peyronnet@cr-auvergne.fr

Région Languedoc-Roussillon : Stéphanie Grillet : 04 67 22 63 62 ou grillet.stephanie@cr-languedocroussillon.fr

Ces premiers contacts ont permis de prendre connaissance ou d'initier des premiers projets qui seront intégrés dans la phase de préfiguration du projet de Pnr.

Ils seront très prochainement complétés par la rencontre des 3 Pays (Gévaudan, Haut Rouergue et St Flour) avec qui des partenariats étroits seront à développer.

3. Le projet de périmètre d'étude est prêt

o **Résultats de la consultation des acteurs locaux :**

La consultation sur le périmètre d'étude du PNR de l'Aubrac a été organisée autour de 16 ateliers : 10 ateliers à destination des élus locaux des communes et de leurs groupements et 6 ateliers thématiques (tourisme – entreprises – artisanat ; agriculture - agroalimentaire - forêt ; patrimoine naturel, culturel et paysager). Ces ateliers répartis sur l'ensemble du territoire se sont déroulés du 30 novembre au 15 décembre 2011.

La consultation a suscité une forte mobilisation, réunissant plus de 230 participants avec une participation notable des acteurs socio-économiques aux ateliers thématiques.

La qualité des échanges, la richesse des débats et la pertinence des propositions ont été soulignées.

Cette phase de consultation a ainsi permis de :

- valider globalement la cohérence du périmètre d'étude proposé et de recueillir des éléments qualitatifs le consolidant ;
- compléter l'argumentaire sur l'identité de l'Aubrac et sur le sentiment d'appartenance à un territoire remarquable ;
- identifier les menaces pesant sur le territoire ;
- proposer des axes prioritaires de préfiguration du PNR.

⇒ **Le résultat des consultations des acteurs locaux est annexé au dossier de presse.**

o **Périmètre d'étude et argumentaire :**

Le **plateau de l'Aubrac** est un **territoire Interrégional** (*Midi-Pyrénées, Auvergne et Languedoc- Roussillon*) et **Interdépartemental** (*Aveyron, Cantal, Lozère*).

Le périmètre d'étude du projet de Pnr et le document argumentaire ont été validés par les membres de l'association d'émergence.

Contacts presse :

Région Midi-Pyrénées : Thierry Charmasson : 05. 61. 33. 52. 45. service.presse@midipyrenees.fr

Région Auvergne : Emile Peyronnet : 04.73.31.85.58 ou e.peyronnet@cr-auvergne.fr

Région Languedoc-Roussillon : Stéphanie Grillet : 04 67 22 63 62 ou grillet.stephanie@cr-languedocroussillon.fr

Ce périmètre regroupe 107 communes réparties de la façon suivante :

- 12 communes dans le Cantal ;
- 48 communes en Lozère ;
- 47 communes dans l'Aveyron.

Soit un territoire de 2 800 km² environ, regroupant plus de 50 000 habitants.

4. Les prochaines étapes

- › **L'approbation du périmètre d'étude marquera le lancement officiel de la démarche de création du Pnr de l'Aubrac.**

Le temps imparti à l'élaboration du diagnostic technique du territoire est estimé à 8 mois. Ce travail démarrera dès l'approbation du périmètre d'étude par les 3 Conseils Régionaux, en mars 2012.

Les commissions thématiques se réuniront dès le début du printemps 2012. Les groupes de travail élargis seront constitués et commenceront leur activité (participation à la confection de l'état des lieux) dès la fin du printemps 2012 et jusqu'à l'automne prochain.

L'objectif est de soumettre le diagnostic aux membres de l'Association d'émergence, pour validation, et d'aboutir à un périmètre d'étude définitif (validé par le Ministère et les 3 Régions) **avant la fin d'année 2012**.

a) Création d'un syndicat mixte de préfiguration

Le Syndicat mixte de préfiguration du Pnr Aubrac, composé des 3 Régions, des 3 Départements et des Collectivités locales concernées sera constitué par arrêté préfectoral à l'automne 2012.

b) Elaboration de l'avant-projet de charte

L'année 2012 sera consacrée à la construction partagée du diagnostic du territoire avec les acteurs locaux.

Méthode de travail proposée :

La rédaction du diagnostic technique nécessite de recenser, collecter, analyser, traiter et mettre en forme de nombreuses données « dispersées » (auprès de l'Etat et de ses établissements publics, des collectivités, des associations, des organismes professionnels...) et de nature très diverse. Le contexte administratif

Contacts presse :

Région Midi-Pyrénées : Thierry Charmasson : 05. 61. 33. 52. 45. service.presse@midipyrenees.fr

Région Auvergne : Emile Peyronnet : 04.73.31.85.58 ou e.peyronnet@cr-auvergne.fr

Région Languedoc-Roussillon : Stéphanie Grillet : 04 67 22 63 62 ou grillet.stephanie@cr-languedocroussillon.fr

(3 Régions, 3 départements) rendra ce travail technique particulièrement long et délicat.

- › Il sera engagé dès le premier trimestre 2012.

Pour élaborer l'avant-projet de charte, l'association d'émergence mettra en œuvre une méthode de travail reposant sur :

1. l'association des collectivités territoriales, des services de l'état et des acteurs locaux du territoire (socioprofessionnels, élus, représentants associatifs) = création de commissions thématiques et de groupes de travail élargis ;
2. la mobilisation des interconsulaires et de collectivités intéressées pour s'investir particulièrement dans cette phase de la procédure ;
3. le renforcement de l'équipe technique (recrutement d'un chargé d'étude) ;
4. le recours à des prestations pour optimiser l'animation des groupes de travail constitués.

⇒ **Le détail de la méthode de travail retenue est annexé au dossier de presse**

c. Actions de préfiguration et participation à la vie locale

De premières actions de préfiguration seront initiées dès 2012, parmi elles :

- Réalisation d'un film sur le projet de Parc naturel régional ;
- Création d'une exposition et d'une lettre électronique pour retracer l'avancée du projet ;
- Lancement d'une « mission eau » ;
- Réalisation d'une étude prospective sur la forêt ;
- Réflexion autour de la création d'un centre de ressources et de valorisation des savoir-faire ;
- Accompagnement d'initiatives locales :
 - Création d'une unité de méthanisation (Ste Geneviève sur Argence) ;
 - Création d'un CPIE en terre de Peyre ;
 - Assistance au syndicat des communes de l'Aubrac Aveyronnais / animation du site natura 2000 « plateau de l'Aubrac Aveyronnais »
 - Travail sur la récolte contrôlée et sur la structuration de la « filière thé d'Aubrac » ;

6

Contacts presse :

Région Midi-Pyrénées : Thierry Charmasson : 05. 61. 33. 52. 45. service.presse@midipyrenees.fr

Région Auvergne : Emile Peyronnet : 04.73.31.85.58 ou e.peyronnet@cr-auvergne.fr

Région Languedoc-Roussillon : Stéphanie Grillet : 04 67 22 63 62 ou grillet.stephanie@cr-languedocroussillon.fr

○ ...

L'association participera également à la vie locale (manifestations, évènementiel) dans la mesure où les projets sont de nature à contribuer à l'émergence du Pnr, à ses missions futures et dans la limite de ses moyens humains et financiers.

Contacts presse :

Région Midi-Pyrénées : Thierry Charmasson : 05. 61. 33. 52. 45. service.presse@midipyrenees.fr

Région Auvergne : Emile Peyronnet : 04.73.31.85.58 ou e.peyronnet@cr-auvergne.fr

Région Languedoc-Roussillon : Stéphanie Grillet : 04 67 22 63 62 ou grillet.stephanie@cr-languedocroussillon.fr

Annexes au dossier de presse

- 1. Objet et composition de l'association**
- 2. Résultats synthétiques de la consultation des acteurs locaux**
- 3. Méthodologie retenue pour l'élaboration du diagnostic de territoire**
- 4. Calendrier détaillé de la procédure**

Contacts presse :

Région Midi-Pyrénées : Thierry Charmasson : 05. 61. 33. 52. 45. service.presse@midipyrenees.fr

Région Auvergne : Emile Peyronnet : 04.73.31.85.58 ou e.peyronnet@cr-auvergne.fr

Région Languedoc-Roussillon : Stéphanie Grillet : 04 67 22 63 62 ou grillet.stephanie@cr-languedocroussillon.fr

1. Objet et composition de l'association

- o **Composition de l'Association :**
 - 3 Conseils Régionaux (Auvergne, Languedoc Roussillon et Midi-Pyrénées) ;
 - 3 Conseils Généraux (Aveyron, Cantal et Lozère) ;
 - 3 structures locales, initiatrices du projet :
 - o Communauté de communes Caldauguès Aubrac (15) ;
 - o Association Lozèrienne de réflexion en vue de la création d'un Pnr de l'Aubrac (48) ;
 - o Syndicat des communes de l'Aubrac aveyronnais (12).

Les consulaires et les socioprofessionnels sont étroitement associés à ses travaux et disposent à cet effet de membres à titre consultatif.

- o **Membres du bureau :**

Président : M. Martin MALVY – Président du Conseil Régional de Midi-Pyrénées
1^{er} Vice – Président : M. André VALADIER – Président du Syndicat des communes de l'Aubrac aveyronnais

Vice-Présidents :

M. Alain BERTRAND – Vice-Président du Conseil Régional de Languedoc Roussillon

M. Lionel ROUCAN - Vice – Président du Conseil Régional d'Auvergne

M. Jean-claude LUCHE – Président du Conseil Général de l'Aveyron

M. Jean-paul POURQUIER – Président du Conseil Général de la Lozère

Trésorier : M. Pierre MOREL A L'HUISSIER – Président de l'Association Lozèrienne de réflexion en vue de la création du Pnr de l'Aubrac (Député maire de Fournels).

Trésorière adjointe : Mme Madeleine BAUMGARTNER – Vice Présidente du Conseil Général du Cantal.

Secrétaire : Gabriel FRANC – Président de la Communauté de communes Caldauguès Aubrac

Objet de l'Association :

L'Association dite « **Association d'Emergence du Parc naturel régional de l'Aubrac** » a pour but de préparer et de favoriser l'émergence du Parc naturel régional de l'Aubrac.

Pour ce faire, l'« **Association d'Emergence du Parc naturel régional de l'Aubrac** » a pour objet :

- d'informer les communes et acteurs de l'Aubrac sur les caractéristiques et les missions d'un Parc naturel régional (PNR), sur la démarche de préparation d'un projet de charte et de conduire la concertation préalable à l'engagement de la préparation du projet de charte,
- d'associer les communes, communautés de communes, acteurs socio-professionnels aux étapes de préparation du dossier d'avis d'opportunité pour la création du futur PNR.
- de préparer le dossier de saisie du Conseil National de la Protection de la Nature (CNP) et de la Fédération des Parcs naturels régionaux pour avis d'opportunité sur la création du Parc interrégional sur le plateau de l'Aubrac et sur le périmètre du projet.
- de procéder ou faire procéder, dans le respect des compétences de ses membres, à toutes études, actions, ou opérations utiles à l'émergence du projet de PNR.

Contacts presse :

Région Midi-Pyrénées : Thierry Charmasson : 05. 61. 33. 52. 45. service.presse@midipyrenees.fr

Région Auvergne : Emile Peyronnet : 04.73.31.85.58 ou e.peyronnet@cr-auvergne.fr

Région Languedoc-Roussillon : Stéphanie Grillet : 04 67 22 63 62 ou grillet.stephanie@cr-languedocroussillon.fr

2. Résultats synthétiques de la consultation des acteurs locaux

1. Une démarche très bien accueillie

La consultation sur le périmètre d'étude du Pnr de l'Aubrac a été organisée autour de 16 ateliers : 10 ateliers à destination des élus locaux des communes et de leurs groupements et 6 ateliers thématiques (tourisme – entreprises – artisanat ; agriculture - agroalimentaire - forêt ; patrimoine naturel, culturel et paysager). Ces ateliers, répartis sur l'ensemble du territoire, se sont déroulés en fin d'année 2011.

La consultation a suscité une forte mobilisation, réunissant plus de 230 participants avec une participation notable des acteurs socio-économiques aux ateliers thématiques (plus de 40 personnes par exemple à la réunion « tourisme – artisanat – entreprises » à Aumont Aubrac ou à la réunion « agriculture - agroalimentaire - forêt » à Laguiole).

Cette phase de consultation a ainsi permis de :

- de valider globalement la cohérence du périmètre d'étude et de recueillir des éléments qualitatifs le consolidant
- compléter l'argumentaire sur l'identité de l'Aubrac et sur le sentiment d'appartenance à un territoire remarquable
- identifier les menaces perçues ou observées
- proposer des axes prioritaires de préfiguration du PNR

2. Une volonté d'adhésion au projet de Pnr

Le projet de Pnr bénéficie d'un intérêt partagé par l'ensemble des participants à la consultation.

Plusieurs facteurs de légitimité ont été soulignés :

- **La qualité du territoire** : elle est reconnue tant localement qu'aux niveaux national et international par les chercheurs (INRA, CEMAGREF, universités...), les acteurs des filières agroalimentaires et artisanales, les réseaux des espaces montagnards, les professionnels du tourisme et les visiteurs
- **Les valeurs intrinsèques du territoire** : les habitants entretiennent des liens très forts aux milieux naturels et aux richesses patrimoniales matérielles comme immatérielles

Contacts presse :

Région Midi-Pyrénées : Thierry Charmasson : 05. 61. 33. 52. 45. service.presse@midipyrenees.fr

Région Auvergne : Emile Peyronnet : 04.73.31.85.58 ou e.peyronnet@cr-auvergne.fr

Région Languedoc-Roussillon : Stéphanie Grillet : 04 67 22 63 62 ou grillet.stephanie@cr-languedocroussillon.fr

- **La détermination des acteurs locaux** à inscrire le développement dans les enjeux du Développement Durable et à concilier innovation et valorisation du patrimoine
- **La volonté commune** de s'impliquer dans la démarche de préfiguration du PNR et de s'associer à la mise en œuvre du projet, notamment à la préparation de la charte

3. La perception du périmètre d'étude

L'analyse du périmètre d'étude s'est déroulée en deux temps successifs : perception immédiate puis analyse approfondie des éléments de cohérence ou d'incohérence du projet de périmètre.

- **Perception immédiate** : certains participants jugent le périmètre trop élargi sur les franges ouest, est et sud, par rapport « au cœur de parc » constitué des zones de plateaux ouverts et de plateaux boisés.
- **Analyse approfondie** : les interactions entre entités paysagères, entre plateaux emblématiques et vallées, sont intégrées comme des éléments clé de cohérence. Ces interactions sont historiques (chemin de St Jacques de Compostelle, patrimoine agropastoral, mouvements de population), géomorphologiques (chevelu hydrographique), économiques et culturelles (culture vivante portée par les habitants à travers la musique, la danse, les fêtes ...).

L'agropastoralisme, les systèmes d'élevage extensifs qui utilisent les ressources en herbe et la transhumance constituent une véritable unité culturelle, associant patrimoine paysager, biodiversité et patrimoine architectural (burons, drailles, chemins, granges ...).

La convergence entre les éléments d'identité, la race Aubrac, l'occupation des espaces, les produits et savoir-faires de qualité, fonde le caractère remarquable de l'Aubrac.

Les indicateurs de définition du périmètre sont jugés pertinents. Le critère « eau » apparaît comme déterminant tant par sa qualification en tant que ressource du territoire que par ses usages multiples et les enjeux liés à sa gestion (enjeux qualitatifs et quantitatifs).

Au-delà de la qualité patrimoniale de l'Aubrac, la logique du périmètre d'étude s'appuie sur des **organisations et logiques territoriales** :

Contacts presse :

Région Midi-Pyrénées : Thierry Charmasson : 05. 61. 33. 52. 45. service.presse@midipyrenees.fr

Région Auvergne : Emile Peyronnet : 04.73.31.85.58 ou e.peyronnet@cr-auvergne.fr

Région Languedoc-Roussillon : Stéphanie Grillet : 04 67 22 63 62 ou grillet.stephanie@cr-languedocroussillon.fr

- Coopérations entre communes et communautés de communes autour de projets et initiatives permettant de mutualiser les moyens. A ce titre, il est accepté la nécessité de ne pas laisser des « communes isolées, coincées entre 2 départements » en dehors du périmètre
- Pratiques et champs d'actions des filières agricoles : AOC Laguiole, UPRA Aubrac, filières qualité viande, utilisation des unités de transformation locales, transhumance...
- Organisation en destination touristique « Aubrac » : Aubrac Tourisme, Stations de ski, répartition de l'offre touristique, complémentarité sur les 4 saisons et entre les différentes zones du territoire (vallées-plateaux), accueil mutualisé des médias...
- Offre d'itinérances sur l'Aubrac : chemin de St Jacques de Compostelle, Chemin de St Guilhem, Tour d'Aubrac ...

Les **complémentarités entre espaces paysagers** du périmètre ont pu être développées :

- Forte complémentarité entre la Vallée du Lot et le plateau de l'Aubrac : systèmes d'élevage intégrant la transhumance, synergies touristiques entre hébergements et offre de découverte et de loisirs, appartenance à un même bassin de vie ...
- Complémentarité entre la petite région du Carladez et la Viadène : berceau de la production laitière, présence des burons, estives, architecture ...
- Complémentarité entre la partie est et la partie ouest de l'A75 : productions bovines et laitières, répartition des infrastructures agricoles, entrées sur l'Aubrac, accueil de population et de services.

4. Des menaces bien identifiées

Les échanges entre participants ont abouti à une expression partagée des menaces pesant sur l'Aubrac :

- **. Des menaces socio-économiques :**
 - Désertification et vieillissement de la population, perte du lien intergénérationnel
 - Perte des services publics, des réseaux de santé et des commerces
 - Diminution du nombre d'agriculteurs et remise en question du recours aux systèmes extensifs d'élevage
 - Manque d'attractivité du territoire, difficultés reconnues à accueillir de nouveaux actifs et à gérer les compétences et les emplois
- **. Des menaces environnementales :**
 - Banalisation des milieux caractéristiques de l'Aubrac

Contacts presse :

Région Midi-Pyrénées : Thierry Charmasson : 05. 61. 33. 52. 45. service.presse@midipyrenees.fr

Région Auvergne : Emile Peyronnet : 04.73.31.85.58 ou e.peyronnet@cr-auvergne.fr

Région Languedoc-Roussillon : Stéphanie Grillet : 04 67 22 63 62 ou grillet.stephanie@cr-languedocroussillon.fr

- Fermeture ou dégradations de milieux naturels (zones intermédiaires, abandon de prairies, abandon d'espaces boisés ...)
- Perte de biodiversité (cueillette non contrôlée de la Gentiane, du Thé d'Aubrac, de l'Arnica ...)
- Assèchement des tourbières et diminution des zones humides
- Difficultés à gérer et à protéger la ressource en eau de manière concertée
- Conflits d'usage sur l'espace

- **. Des menaces patrimoniales :**

- Disparition des burons
- Dégradation du patrimoine bâti et du petit patrimoine...
- Mauvaise insertion paysagère des bâtiments d'élevage
- Traitement de l'interface entre bâti ancien et nouveau bâti

- **. Des menaces climatiques :**

- Tendances à la raréfaction des ressources en eau (constatées sur les rivières et sur certaines estives)
- Obligation d'adapter l'offre d'activité hivernale et d'accompagner l'évolution des stations de ski
- Risques non appréciés d'évolution des milieux naturels et de leurs usages

- **. Des menaces sur le patrimoine immatériel de l'Aubrac :**

- Risque de banalisation ou appropriation de l'image de l'Aubrac
- Disparition de savoir-faire locaux (bâtiment, artisanat ...)
- Création d'activités en opposition avec le patrimoine de l'Aubrac et son image qualitative

5. Un intérêt marqué pour des actions de préfiguration du Pnr

Les travaux menés dans cette phase de consultation ont permis de dégager des pistes d'actions de préfiguration du Pnr. Ces pistes répondent d'une part à des craintes exprimées par rapport à l'aboutissement du projet et d'autre part à des critères de réussite spécifiques au territoire.

Les craintes sont de plusieurs ordres :

- Mise en œuvre du projet retardée par rapport au planning prévisionnel
- Difficultés éventuelles de coordination entre collectivités territoriales
- Manque d'articulation entre structures et mise en place d'un échelon administratif supplémentaire
- Manque de connaissance des missions et du fonctionnement d'un Pnr par les habitants, les professionnels, voire les élus locaux

- Apparition de futures contraintes environnementales et de pression réglementaire non adaptée à la gestion de l'espace
- Distanciation avec les acteurs locaux qui souhaitent rester partie prenante

Les actions de préfiguration doivent en conséquence répondre aux objectifs suivants :

- **Faciliter une large appropriation du projet de Pnr** : communication sur le projet à destination des habitants, des élus locaux, des agriculteurs et des socioprofessionnels ; création de supports d'information – communication (exposition, bulletin d'information). Cette demande est systématiquement revenue au cours des 16 ateliers.
- **Promouvoir l'identité remarquable de l'Aubrac localement et à l'extérieur** : actions pédagogiques en milieu scolaire, découverte des éléments du patrimoine, promotion touristique spécifique.
- **Organiser et animer la concertation et les échanges transversaux** : mise en place d'une gouvernance Aubrac (commissions thématiques, commissions élargies, conseil de développement).
- **Engager une réflexion de fond, avec l'ensemble des acteurs, sur certaines thématiques** : la gestion de la ressource en eau, la gestion de la forêt notamment, le développement des énergies renouvelables...
- **Accompagner des projets pilotes** représentatifs des futures missions du PNR :
 - soutien aux activités d'Aubrac Tourisme,
 - assistance technique des porteurs de projets dans le domaine des énergies renouvelables (ex : unité de méthanisation de Ste Geneviève...),
 - participation à certaines manifestations,
 - conseil-assistance pour l'émergence et la mise en œuvre de projets de sensibilisation et éducatifs (ex : projet de CPIE à Aumont-Aubrac),
 - aide à la mise en place de filières, de circuits courts (ex : « thé » d'Aubrac).

3. Méthodologie retenue pour l'élaboration du diagnostic de territoire

La construction partagée de la charte du Parc (= son projet de développement) repose sur la mobilisation des collectivités, institutions et acteurs locaux :

1. Commissions thématiques et groupes de travail élargis

o Commissions thématiques :

8 commissions thématiques seront constituées pour contribuer à l'élaboration et à l'analyse du projet de développement territorial : Patrimoine naturel et biodiversité ; Milieux aquatiques et ressource en eau ; Energie-transport ; Agriculture, forêt et filières agroalimentaires ; Commerce, artisanat, entreprises, services ; Urbanisme, habitat, patrimoine bâti et paysager ; Tourisme et activités de plein air ; Energies, déchets, transports ; Patrimoine culturel et historique. Ces commissions seront composées des services techniques des collectivités territoriales, des services de l'Etat et des chambres consulaires. Elles seront chargées d'orienter le travail de l'équipe technique de l'association.

o Groupes de travail élargis :

Afin d'associer les acteurs locaux (élus, socioprofessionnels, représentants associatifs) des groupes de travail seront constitués pour compléter, modifier, amender le diagnostic technique du territoire. Cette phase de concertation permettra également de favoriser l'appropriation de la démarche par les forces vives du territoire.

2. Association des interconsulaires et de certaines collectivités locales

Les chambres consulaires des 3 départements seront étroitement associées à cette phase d'élaboration du diagnostic en participant aux commissions thématiques et aux groupes de travail élargis mais aussi plus directement en réalisant une partie du diagnostic consacré à l'économie, l'agriculture, l'artisanat, le commerce et l'industrie (collecte, traitement et centralisation de données...).

Certaines collectivités se verront également confier certaines missions techniques ou de co-animation des groupes de travail.

3. Renforcement de l'équipe de l'association

Concernant les autres champs de l'état des lieux à investir (patrimoine naturel et culturel, biodiversité, qualité des eaux, paysage, urbanisme, énergie, déchets...), le travail de cartographie et la participation aux actions d'animation-communication et

au suivi des actions de préfiguration, un chargé d'études sera recruté pour renforcer l'équipe en place.

4. Prestations

L'animation des groupes de travail sera enrichie par l'intervention d'un prestataire extérieur qui développera des techniques d'animation adaptées aux objectifs des réunions (concertation, collecte d'information, émergence de projets...), l'équipe d'animation pouvant alors se concentrer davantage sur les aspects techniques abordés lors de ces réunions.

Comité technique de suivi :

Un **Comité technique de suivi** composé des services des collectivités fondatrices de l'association d'émergence et des services de l'Etat sera constitué. Il encadrera le travail de l'équipe technique de l'association dans cette phase de conception du diagnostic.

L'organisation générale ainsi arrêtée est la suivante :

Association d'émergence

(valide les étapes et les documents finalisés)

Bureau de l'association d'émergence puis du syndicat de préfiguration

(examine et adapte les documents constitutifs de l'avant-projet de charte, étudie les possibilités d'organisation (gouvernance, ...))

Comité technique de suivi

(pilote la démarche, oriente le travail de l'équipe technique, pré-valide les documents techniques)

Equipe technique,

en partenariat avec les « interconsulaires » et certaines collectivités

(collecte, traite l'information, rédige les documents de la charte et les soumet aux commissions thématiques et aux groupes de travail)

8 commissions thématiques

(participent à la collecte des données, orientent les recherches, valident les données recueillies et analysées par l'équipe technique...)

Groupes de travail

(forces de proposition, ils complètent et amendent les documents descriptifs et d'analyses élaborés par l'équipe technique)

Contacts presse :

Région Midi-Pyrénées : Thierry Chomasson : 05. 61. 33. 52. 45. service.presse@midipyrenees.fr

Région Auvergne : Emile Peyronnet : 04.73.31.85.58 ou e.peyronnet@cr-auvergne.fr

Région Languedoc-Roussillon : Stéphanie Grillet : 04 67 22 63 62 ou grillet.stephanie@cr-languedocroussillon.fr

Contacts presse :

Région Midi-Pyrénées : Thierry Charmasson : 05. 61. 33. 52. 45. service.presse@midipyrenees.fr

Région Auvergne : Emile Peyronnet : 04.73.31.85.58 ou e.peyronnet@cr-auvergne.fr

Région Languedoc-Roussillon : Stéphanie Grillet : 04 67 22 63 62 ou grillet.stephanie@cr-languedocroussillon.fr

4. Calendrier prévisionnel de la procédure

Mars 2012	Délibération des 3 Régions comportant la validation du périmètre, la prescription d'élaboration de la charte et la proposition d'association des acteurs locaux à la démarche. Transmission des délibérations aux Préfets de Régions
Mai 2012	Visite des rapporteurs du CNPN et de la Fédération des Pnr sur le territoire
Septembre 2012	Réception de l'avis d'opportunité formulé par l'Etat Désignation du Préfet coordonnateur et proposition de services à associer à la procédure de création du PNR
4^{ème} trimestre 2012	Validation finale du périmètre d'étude (au regard de l'avis d'opportunité), des statuts du syndicat mixte de préfiguration Création du syndicat mixte de préfiguration (arrêté préfectoral)
1^{er} trimestre 2013	Adhésion des membres au syndicat et désignation des représentants. Election des représentants au syndicat mixte Transfert du matériel et du personnel de l'association d'émergence au syndicat mixte. Dissolution de l'association.
2^{ème} trimestre 2013	Approbation par le syndicat mixte de préfiguration de l'avant-projet de charte + transmission aux Régions. Sollicitation de l'avis intermédiaire des Régions et de l'Etat sur l'avant-projet.
3^{ème} trimestre 2013	Réception des avis intermédiaires
4^{ème} trimestre 2013	Prise en compte des avis et modification de l'avant-projet de charte. Approbation du projet définitif par le syndicat mixte de préfiguration.
1^{er} trimestre 2014	Validation du projet de charte par les 3 Régions. Organisation de l'enquête publique (reprographie, publicité, nomination puis rencontre de la commission enquête...).
Avril – Mai 2014	Elections Régionales et Municipales
Juin – Septembre 2014	Enquête publique. Remise du rapport de la commission d'enquête.
4^{ème} trimestre 2014	Prise en compte des remarques de la commission d'enquête, modification du projet initial et lancement (par les Régions) des consultations des collectivités territoriales (4 mois délai pour répondre). Délibérations des communes, EPCI, CG.

Contacts presse :

Région Midi-Pyrénées : Thierry Charmasson : 05. 61. 33. 52. 45. service.presse@midipyrenees.fr

Région Auvergne : Emile Peyronnet : 04.73.31.85.58 ou e.peyronnet@cr-auvergne.fr

Région Languedoc-Roussillon : Stéphanie Grillet : 04 67 22 63 62 ou grillet.stephanie@cr-languedocroussillon.fr

1^{er} trimestre 2015

Approbation de la Charte par les 3 Régions (délibération)
Consultations et avis des services du Préfet de Région
coordonnateur (consultations nationales : Fédération des Pnr,
CNPN, Ministères).
Décret ministériel de classement.

- - -

Contacts presse :

Région Midi-Pyrénées : Thierry Charmasson : 05. 61. 33. 52. 45. service.presse@midipyrenees.fr

Région Auvergne : Emile Peyronnet : 04.73.31.85.58 ou e.peyronnet@cr-auvergne.fr

Région Languedoc-Roussillon : Stéphanie Grillet : 04 67 22 63 62 ou grillet.stephanie@cr-languedocroussillon.fr